

La condition d'un État se détermine aisément par son rapport avec la fin (1) générale de l'État, qui est la paix et la sécurité de la vie. Par conséquent, le meilleur État, c'est celui où les hommes passent leur vie dans la concorde et où leurs droits ne reçoivent aucune atteinte. Aussi bien, c'est un point certain que les séditions (2), les guerres, le mépris ou la violation des lois doivent être attribués moins à la méchanceté des sujets qu'à la mauvaise organisation du gouvernement. Les hommes, en effet, ne naissent pas citoyens, ils le deviennent. Remarquez, d'ailleurs, que les passions naturelles des hommes sont les mêmes partout. Si donc le mal a plus d'empire (3) dans tel État, s'il s'y commet plus d'actions coupables que dans un autre, cela tient très certainement à ce que cet État n'a pas suffisamment pourvu à la concorde, à ce qu'il n'a pas institué les lois avec assez de prudence, et par suite à ce qu'il n'est pas entré en pleine possession du droit absolu de l'État. En effet, la condition d'une société où les causes de sédition n'ont pas été supprimées, où la guerre est continuellement à craindre, où enfin les lois sont fréquemment violées, diffère peu de la condition naturelle où chacun mène une vie conforme à sa fantaisie et toujours grandement menacée.

SPINOZA, Traité politique, 1677